

Les dynamiques de la stratégie de conservation de la biodiversité à Madagascar

Jean Chrysostome RAKOTOARY

Directeur Général

Office National pour l'Environnement (ONE), Madagascar

Jean Chrysostome RAKOTOARY : RAKOTOARY Jean Chrysotome est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil géographe et de mastère en gestion d'entreprise. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de l'Office National pour l'Environnement (ONE), qui est le guichet unique pour les évaluations environnementales à Madagascar. RAKOTOARY Jean Chrysotome est membre de l'équipe permanente de pilotage du Plan d'Action pour le Développement rural à Madagascar, il a assuré la présidence de cette équipe de 2004 à 2009. Il a co-présidé le groupe "vision Durban" qui a coordonné la mise en place du Système des Aires Protégées de Madagascar de 2004 à 2006.

Résumé

Madagascar est un pays à mégadiversité, avec des niveaux élevés de concentration et d'endémisme. Cette biodiversité fournit de nombreux services écologiques importants pour le pays, et garantit le moyen de subsistance de plus de 18 millions d'habitants dont 80 % vivent essentiellement des ressources naturelles. En plus, le potentiel écotouristique du pays reposant sur les aires protégées est actuellement la troisième source de devises pour Madagascar. La tendance générale observée est l'érosion de la biodiversité, tant floristique que faunistique. Elle est due à des pratiques anthropiques destructives comme le défrichement des habitats primaires, de l'ordre de 0,55 % par an et la surexploitation des ressources naturelles. Madagascar a ainsi défini sa Politique Nationale de l'Environnement (PNE), officialisée par l'adoption de la Charte de l'Environnement Malgache (CEM) en 1990. La première phase de la mise en œuvre de cette PNE (1991 à 1995) a axé les priorités sur (i) le développement du réseau des Aires Protégées avec une liaison permanente entre développement et conservation (approche PCDI - programme de conservation et de développement intégré) ; (ii) la mise en place de la procédure d'évaluation environnementale amenant vers un changement de comportement des investisseurs tant publics que privés. En 1995, un atelier d'établissement des priorités scientifiques, a bénéficié de la participation d'une centaine de chercheurs venant de Madagascar comme de l'étranger, pour identifier les domaines de la plus haute priorité pour la conservation de la biodiversité et la recherche. L'atelier a révélé qu'un grand nombre des zones les plus hautement prioritaires du point de vue biologique se trouvent en dehors des aires actuellement protégées par les PCDI. D'autres approches ou des approches complémentaires doivent être élaborées aux fins de la conservation et de la recherche dans les zones hautement prioritaires situées hors des limites du réseau des PCDI. L'approche « écorégionale » multisecteur- multiacteur et multiniveau a été adoptée comme nouvel élément de la stratégie de conservation de la biodiversité. La gestion locale étant fondée sur un système de « contrats de gestion des ressources naturelles ». Cette stratégie a évolué après la déclaration faite par Madagascar à Durban en 2003 (communément appelée dans le pays la « vision de Durban ») de tripler la superficie des aires sous protection et de développer son système d'aires protégées selon l'article 8a de la Convention sur la Diversité Biologique et selon la définition d'aire protégée de l'UICN. L'objectif est de mettre en place un système d'aires protégées plutôt que de créer des sites protégés particuliers ou de mettre en défense une superficie spécifique. Un éventail de catégories (objectifs de gestion) et de types de gouvernance possibles selon la classification de l'UICN, lequel éventail comprend les catégories

III (Monument Naturel), V (Paysage terrestre/marin Protégé) et VI (Aire Protégée d'Utilisation Durable) ainsi que les Aires du Patrimoine communautaire (APC) et de co-gestion en tant que types de gouvernance ont été adoptés. L'évaluation économique de la conservation (étude faite par une équipe conjointe banque mondiale/institutions malgaches) accompagnant ce développement du SAPM a révélé que : (i) le financement de la conservation est « économiquement justifié » pour le pays (ii) la conservation participe au « développement durable du pays » (iii) la conservation est un « élément de stratégie de lutte contre la pauvreté ». Actuellement Madagascar est candidat pour la REDD + afin de : (i) contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique, (ii) atteindre les objectifs de conservation, et (iii) compléter les stratégies de gestion durable des ressources forestières malgaches.